

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 78 du 15/01/2010

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

POUR NE PAS RESTER ISOLE(E)...DES CE DEBUT D'ANNEE

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé(e) et défendu(e).
- avec la déduction fiscale , cela me revient à peine à 4 euros par mois !

→ [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

Grève du 21 Janvier 2010 ... une grève unitaire et un rassemblement place Kléber à Strasbourg à 12 heures.

Le SNUipp et la FSU vous appellent à rejoindre la journée de grève du 21 Janvier 2010 qu'ils ont proposée sur le thème de la défense des services publics, l'arrêt des suppressions de postes et la revalorisation qui reste en rade !

Un rassemblement aura lieu place Kléber à Strasbourg à 12 heures.

Vous trouverez en lien :

- les raisons de la colère...[ICI](#)
- la [déclaration](#) d'intention de faire grève qui doit parvenir à votre inspection au plus tard le lundi 18 janvier à minuit.
- [la lettre à destination des parents](#)
- ainsi qu'un sondage sur les [intentions de grève de votre école.](#)

Le temps c'est de ...l'argent ! Stop aux retards de paiement !

Des collègues nous interpellent depuis quelque temps, suite à des retards de mise en paiement, concernant notamment des indemnités dues à divers titres.

Cette situation semble être en partie générée par la mise en place par l'administration de nouveaux logiciels. Pour autant, les collègues n'ont pas à être pénalisés de ce fait. Tout retard supérieur à deux mois est excessif. Ils peuvent demander le versement d'intérêts qui découlent du retard, compte-tenu des règles suivantes :

- la demande doit être faite par chaque collègue concerné ;
- la demande d'intérêts doit être clairement exprimée ;
- la demande doit mentionner clairement la nature et les caractéristiques de la dette (appelée le principal dans le recours) ;
- la demande doit être faite en recommandé avec accusé de réception.

Le point de départ du calcul des intérêts est constitué par la date de réception de la demande (d'où le recommandé avec AR, et la forme recours gracieux pour ensuite aller au Tribunal Administratif le cas échéant).

Pour information, le taux légal est de 3,79 % pour 2009.

Nous vous proposons un modèle de recours gracieux, susceptible de débloquer la situation très vite. Il suffit de cliquer...[ICI](#)

CTPD du 4 février 2010 : il est encore temps...

Le CTPD se tiendra le 4 février. Il décidera des ouvertures et fermetures de classes. Si vous risquez d'être victime d'une fermeture et si vous souhaitez que les élu(e)s du SNUipp67 défendent votre dossier...faites nous parvenir la fiche de suivi syndical. Faites le également si vous pensez que vous effectifs justifient une ouverture.

La fiche de suivi syndical c'est ...[ICI](#).

La grille départementale, indicative, des effectifs pour une ouverture ou une fermeture c'est ...[ICI](#).

« Réfléchir ensemble à l'école de demain » : stage syndical sur temps de travail ouvert à tous(tes) le 12 mars 2010 : inscrivez vous dès maintenant !

Le SNUipp67 organise à STRASBOURG un stage syndical de formation le vendredi 12 mars 2010. Ce stage, ouvert à tous, syndiqué(e)s ou pas, n'est pas comptabilisé avec les deux 1/2 journées d'infos syndicales.

Vous bénéficierez d'une autorisation d'absence "de droit".

Ce stage intitulé : "Un nouveau directeur pour un nouveau type d'école?" a pour ambition de réfléchir à l'école de demain.

Il concerne bien sûr tous les enseignants ...directeurs, mais pas seulement!

Adjoint(e)s ; en maternelle ou en élémentairenous sommes tous concerné(e)s par les bouleversements qui nous attendent!

Vous trouverez des renseignements pratiques sur cette journée et la lettre-type à envoyer à l'IA sous couvert de votre IEN...[ICI](#).

Pour en savoir plus sur les EPEP et la nouvelle organisation des écoles, c'est...[ICI](#)

Demandes de travail à temps partiel : c'est avant le 28 janvier!

Pour l'année scolaire 2010/2011...et les 1ères demandes, les renouvellements, les reprises à temps complet ou les changements de quotité il faut faire votre demande avant le 28 janvier auprès de votre IEN.

Vous trouverez l'ensemble des renseignements dans la circulaire : [ICI](#).

Vous pouvez nous faire parvenir copie de votre demande (annexe 2) pour que le SNUipp67 suive votre dossier lors de la CAPD.

Réunions d'Infos Syndicales de janvier.

Vous pouvez prévenir dès maintenant votre IEN de votre participation à l'une de nos R.I.S....et au plus tard une semaine avant. Et ce, que ayez ou non une animation le mercredi en question.

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Après la RIS, le SNUipp67 vous fournira une attestation de présence à faire parvenir à votre IEN.

Modalités de décompte (avalisées par l'IA le 30 novembre 2009) du temps de présence aux RIS de votre temps de travail ci-dessous.

-Si vous avez une animation pédagogique en même temps que la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

-Même si vous n'avez pas d'animation pédagogique le jour de la RIS, vous pouvez tout de même déduire vos 3 heures de RIS du quota prévu pour les animations pédagogiques.

-Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est toujours possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
------	------	---------	----------

Maison des syndicats STRASBOURG	Mercredi 20 janvier 2010	Rue Sédillot Strasbourg	9h à 12h
IUFM de la Meinau Amphithéâtre STRASBOURG (RIS spéciale PE1/PE2)	Mercredi 27 janvier 2010	Avenue de Colmar Strasbourg	9h à 12h

Informations nationales

La note de service ministérielle concernant le mouvement annulée par le Conseil d'Etat !

Sur requête d'un enseignant dont la mutation avait été refusée sur la base de la note de service n°2008-148 du 29 octobre 2008 définissant les règles du mouvement depuis la rentrée 2009, le Conseil d'Etat vient, par une décision du 16 décembre 2009 d'annuler cette note.

Pour en savoir plus sur cette décision il suffit de cliquer... [ICI](#)

Comment s'assurer de la « docilité » des enseignants ?

Extrait d'une « brève » parue dans le quotidien « Libération » d'hier :

Les futurs professeurs vont-ils devoir prouver qu'ils seront de bons serviteurs de l'Etat ?

Lors des épreuves orales du Capes ou de l'agrégation, ils vont être interrogés sur le thème : « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable. »

Le SNCS-FSU (syndicat de chercheurs) a tiré la sonnette d'alarme, dénonçant une « disposition détestable ». « On peut se demander si la prochaine étape ne va pas être le serment des fonctionnaires » (en vigueur sous Vichy).

« Nous avons déjà une épreuve similaire dans le primaire portant sur le système éducatif, il faut veiller à ce qu'elle ne soit pas détournée pour vérifier la docilité des étudiants » estime **Gilles Moindrot du SNUipp-FSU, principal syndicat du Primaire.**

Grande Manifestation Nationale à Paris le 30 Janvier 2010

Dans la poursuite des actions du mois de Janvier, le SNUipp et la FSU appellent à une grande manifestation à Paris pour la défense du service public d'Education.

Les contacts avec les autres syndicats et organisations liées à l'Ecole sont nombreux pour faire de cette journée, un temps fort de mobilisation unitaire pour la défense de l'Ecole.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation avec la délégation du SNUipp67...contactez nous !

Solidarité avec Haïti !

Comme vous le savez, un tremblement de terre a dévasté Haïti. Le bilan humain et matériel de cette catastrophe s'annonce très lourd dans un pays déjà victime d'un sous développement chronique.

Solidarité Laïque et le CSFEF (Comité Syndical Francophone pour l'Education et la Formation) lancent un appel d'urgence pour venir en aide aux populations sinistrées.

Le SNUipp, membre de ces deux organisations, participe à cette initiative.

Vous trouverez le communiqué de presse de Solidarité Laïque... [ICI](#)